



## **CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA CEZE**

### **Compte-rendu de la commission thématique " Gestion quantitative de la ressource en eau"**

**- mardi 7 juillet 2009 à Saint-Ambroix -**

#### **Étaient présents:**

Monsieur Jean-Denis KLEIN, Communauté de communes du Val de Tave  
Monsieur David GIRARD, ONEMA 30  
Madame Gabrielle CESPEDES, Fédération de l'Hôtellerie de plein air  
Madame Muriel VANDERSCHMITT, Chambre d'Agriculture du Gard  
Monsieur Daniel PIALET, Communauté de communes du Ranc d'Uzège  
Monsieur Gwénolé LEROUX, Agence de l'Eau RM&C  
Monsieur Laurent LEVRIER, DDAF 30  
Madame Edith VIER, Ginger Environnement  
Mademoiselle Maud CLAVEL, Syndicat Mixte AB Cèze

#### **Étaient excusés:**

Monsieur Yvan VERDIER, Président du Syndicat Mixte ABCèze  
Monsieur Jean-Paul MANIFACIER, Conseil général de l'Ardèche

En introduction de la réunion, Mademoiselle CLAVEL rappelle l'avancement du contrat de rivière. Lors de la première réunion du Comité de rivière, le 3 février dernier, l'état des lieux et les objectifs du contrat de rivière ont été validés. Il a été également décidé lors de cette réunion la création de trois commissions thématiques pour réfléchir aux actions à inscrire dans le contrat. Le travail de la commission, aujourd'hui, est de réfléchir aux actions nécessaires pour la réalisation des objectifs définis par le Comité de Rivière.

Madame Vanderschmitt est désignée comme rapporteur du groupe de travail au prochain Comité de Rivière.

#### **L'état des lieux**

Mademoiselle CLAVEL rappelle rapidement le contexte et les enjeux liés aux thématiques abordées aujourd'hui. (L'état des lieux complet est toujours disponible sur le site internet du Syndicat).

- cf carte des prélèvements -

Au niveau de la ressource, les débits d'étiage sont très faibles et 90% des prélèvements se font dans un cours d'eau ou la nappe alluviale.

Le barrage de Sénéchas apporte un soutien d'étiage estival, période où les prélèvements sont les plus importants. Il fait actuellement l'objet d'une étude d'optimisation de son fonctionnement en période d'étiage.

L'usage le plus préleveurs en période d'étiage est l'agriculture. On distingue trois secteurs d'irrigation au fonctionnement différent.

Sur la haute vallée, l'irrigation se fait principalement à l'aide de canaux (béals), ce qui amène à dériver des débits importants au vu des besoins réels. Une étude d'optimisation de leur fonctionnement va être lancée.

Sur la moyenne vallée, on trouve 3 ASA d'irrigation, dont deux avec des réseaux collectifs importants. Leurs équipements semblent ne plus être en adéquation avec les besoins d'irrigation et la nécessité du respect de débit d'étiage. On note également la présence de forages individuels, mais aucun recensement exhaustif n'est disponible.

Sur la basse vallée, les prélèvements sont moins connus. Néanmoins on peut se poser la question des augmentations de prélèvements dues à l'autorisation d'arroser les vignes, dans ce secteur très viticole.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, les prélèvements ont augmentés de 20% en 10 ans et un essor démographique de 20% est prévue d'ici 2020.

Le bassin versant de la Cèze étant territoire très touristique, il connaît donc une augmentation de la population estivale très importante.

L'état des infrastructures est très mal connu, mais les estimations laissent paraître des rendements de réseau plutôt faibles.

Mademoiselle CLAVEL souligne l'importance de cette problématique pour les autres du contrat de rivière, que ce soit la qualité de l'eau et celles des milieux aquatiques.

Monsieur LEVRIER insiste sur l'importance de la connaissance des prélèvements. On manque de connaissance en particulier sur les prélèvements agricoles (fonctionnement des béals et des réseaux de la moyenne vallée, connaissance des forages particuliers, ....).

Madame CESPEDES insiste sur la transparence nécessaire de la part des préleveurs pour une gestion concertée de la ressource.

Madame VANDERCHMITT explique que les ASA de la moyenne vallée sont un peu réticente sur ce sujet délicat des prélèvements d'eau.

Monsieur LEROUX explique qu'il est indispensable d'impliquer les ASA dans la réflexion. Dans le cadre de la détermination des volumes prélevables, elles ont tout intérêt à s'investir pour ne pas subir les autorisations que fixera l'État.

Monsieur LEROUX souligne l'opportunité d'une démarche « schéma d'aménagement et de gestion des eaux » (SAGE) dans le règlement des problématiques liées à la gestion quantitative de la ressource.

## **Les actions**

Mademoiselle CLAVEL rappelle la démarche : à partir des souhaits exprimés par les maîtres d'ouvrages sur le bassin versant, des enjeux et objectifs validés lors du comité de rivière, on travaillera à retenir les projets qui répondent aux objectifs et qui paraissent réalisables dans les 5 ans.

Madame VIER présente le tableau reprenant les actions par objectifs et les propositions sur la hiérarchisation des actions. - cf Annexe 2 -

Les remarques faites sur les différentes actions sont reprises dans le tableau suivant.

OBJECTIF	ACTIONS	REMARQUES
<b>B 3.1.1</b> <b>Connaissance des débits d'étiage</b> Connaissance du karst	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du réseau de stations hydrométriques pour le suivi des étiages</li> <li>• Étude sur les relations eaux superficielles - aquifère karstique, prioritairement dans le secteur des gorges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La question de la maîtrise d'ouvrage et gestion de ces stations se pose.</li> <li>• Une étude sur le karst de l'Urgonien devrait être lancée par le Syndicat Ardèche Claire. Se rapprocher d'eux.</li> </ul>
<b>B 3.1.2</b> <b>Connaissances des prélèvements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement et analyse de la situation réglementaire des prélèvements individuels dans les cours d'eau et les nappes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prélèvements par forage sont très mal connus. Une étude terrain sur ces prélèvements paraît nécessaire, mais l'exhaustivité sur cette problématique paraît difficile à atteindre.</li> </ul>
<b>B 3.1.3</b> Évolution du fonctionnement des ASA		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de remarques</li> </ul>
<b>B 3.1.4</b> <b>Limiter l'impact des prélèvements sur les débits d'étiage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de réhabilitation de réseaux AEP</li> <li>• Élaboration de règlements d'eau en période normale et en situation de crise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions sur les réseaux aep pourront être priorisées en fonction de la taille de la commune et le type de ressource utilisée.</li> <li>• Pour l'instant, les ASA n'ont pas de règlement d'eau.</li> </ul>
<b>B 3.1.5</b> <b>Optimiser la gestion du barrage de Sénéchas</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de remarques</li> </ul>
<b>B 3.1.6</b> Préserver l'équilibre quantitatif de la nappe alluviale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du rôle des seuils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette action se recoupe avec l'objectif B 1.2.4 concernant l'importance des seuils sur le maintien du profil en long.</li> </ul>
<b>B 3.1.7</b> Réserver les eaux souterraines à l'usage AEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de l'évolution et des possibilités de substitution totale ou partielle du prélèvement du GIE Salindres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation des données du GIE. L'Agence de l'Eau fera le point avec le GIE sur ce sujet</li> </ul>
<b>B 3.2.1</b> <b>Diversifier les ressources utilisées pour l'AEP</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de remarques</li> </ul>

OBJECTIF	ACTIONS	REMARQUES
<p><b>B 3.2.2</b></p> <p><b>Maîtriser la demande en eau</b>, notamment en améliorant les performances des équipements et en promouvant les économies d'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de réseaux AEP intégrant des diagnostics des usages publics</li> <li>• Travaux de réhabilitation des réseaux AEP</li> <li>• Actions d'amélioration du suivi et actions de réduction des consommations pour les usages publics (notamment gestion raisonnée des espaces verts des collectivités)</li> <li>• Actions de sensibilisation aux économies d'eau : élus et techniciens des collectivités, abonnés, scolaires, gros consommateurs, gestionnaires des campings</li> </ul>	<p>Trouver des collectivités intéressées par la mise en place d'actions pilotes sur les économies d'eau</p> <p>Pour les campings, travailler à partir du label Clé Verte (et vérifier en premier lieu les exigences de ce label en termes d'économie d'eau)</p> <p>Autre exemple, le Conseil général de l'Hérault conditionne ses subventions à la réalisation d'un audit des bâtiments publics.</p>

Pour conclure Maud CLAVEL rappelle le planning prévisionnel. Le second comité de rivière aura lieu en septembre. L'objectif est de valider le dossier pour la fin d'année.

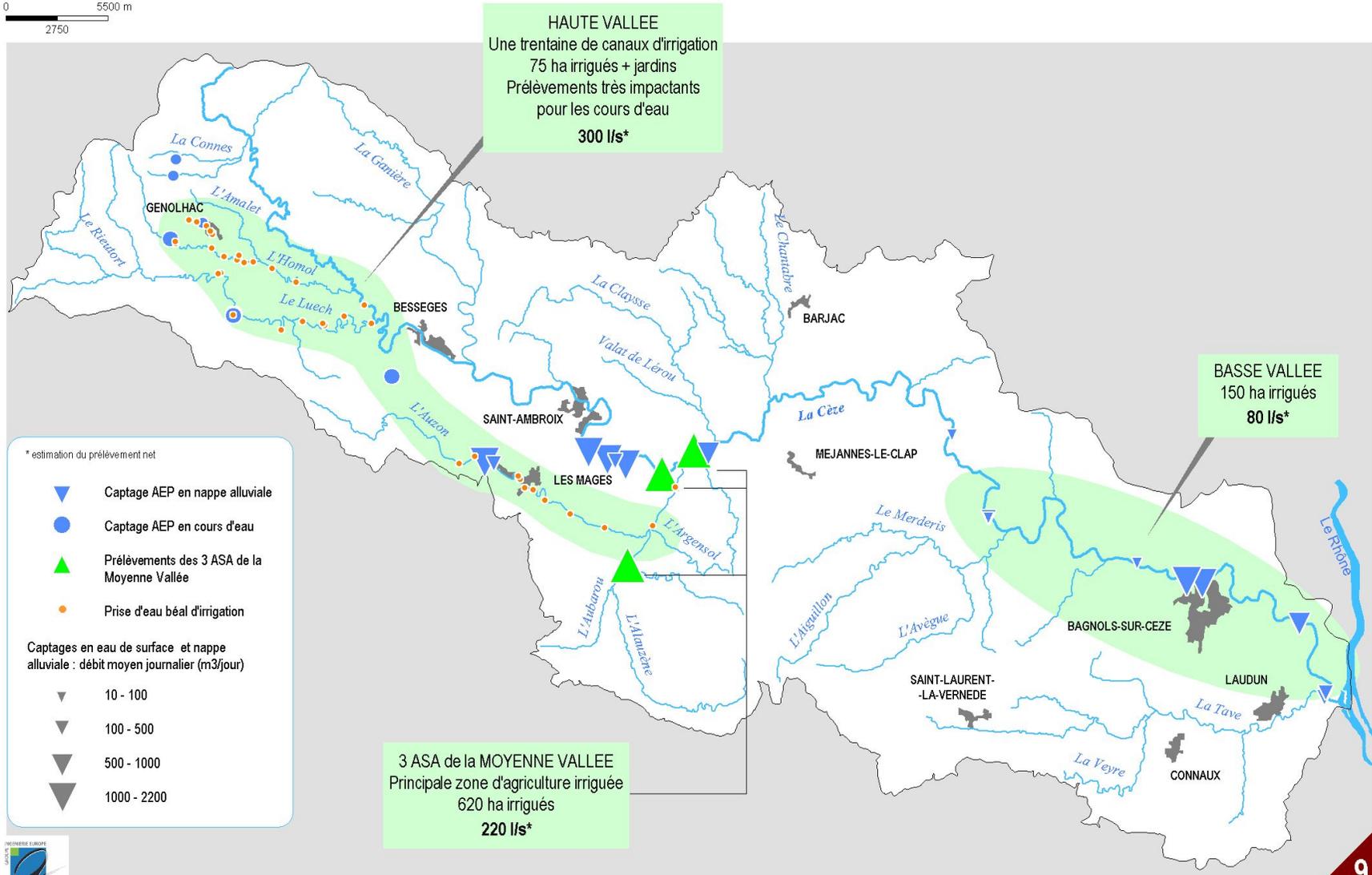
# ANNEXE 1: CARTE DES PRELEVEMENTS

Contrat de rivière du bassin de la Cèze



## Prélèvements en eau de surface et nappe alluviale

Echelle : 1 / 275 000 - Sources : BD Cartho et [m.cadastre](#)  
Données DDAF, DDASS 30, PGCR (SMAB Cèze, BRL)



Conception et réalisation août 2008

## ANNEXE 2: TABLEAU DES ACTIONS

### Volet B3 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
<b>B 3.1 - ENJEU : Cohérence entre les ressources disponibles et les usages, pour permettre leur maintien et garantir l'atteinte du bon état Viser le respect des débits objectifs d'étiage et des volumes maximum prélevables par usage et par secteur</b>			
<b>B 3.1.1</b> Améliorer la <b>connaissance des débits d'étiage</b> réels et naturels reconstitués, en particulier dans la moyenne vallée  Améliorer la connaissance des <b>relations eau de surface / karst</b> et des potentialités du karst	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du réseau de stations hydrométriques pour le suivi des étiages</li> <li>• Étude sur les relations eaux superficielles - aquifère karstique, prioritairement dans le secteur des gorges</li> </ul>	☐ Voir résultats étude Volumes prélevables	Moyenne vallée en priorité
<b>B 3.1.2</b> Améliorer les <b>connaissances des prélèvements</b> et de leurs impacts, des performances des équipements, et des ressources (en particulier pour l'usage irrigation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement et analyse de la situation réglementaire des prélèvements individuels dans les cours d'eau et les nappes</li> <li>• Schémas et diagnostics AEP</li> <li>• Études diagnostics des canaux d'irrigation du haut bassin et des ASA de la moyenne vallée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État d'avancement des schémas AEP et diagnostics des réseaux AEP</li> </ul>	Haute et moyenne vallées  Collectivités connaissant des situations tendues en période estivale
<b>B 3.1.3</b> Favoriser l'évolution du <b>fonctionnement des ASA</b> existantes pour une meilleure adaptation aux usages actuels et aux objectifs d'amélioration de la gestion quantitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études diagnostic des ASA du haut bassin et définition d'un plan d'actions</li> <li>• Idem pour les béals de l'Auzonnet</li> <li>• Étude sur les ASA de la moyenne vallée</li> <li>• Actions d'accompagnement des structures pour favoriser l'évolution du fonctionnement et des pratiques</li> </ul>		

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
<p><b>B 3.1.4</b></p> <p><b>Limiter l'impact des prélèvements sur les débits d'étiage</b> pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, en priorité sur les haute et moyenne vallées</p> <p>Favoriser une gestion de l'irrigation en équilibre avec les milieux et les autres usages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schémas directeurs AEP et diagnostics de réseaux</li> <li>• Travaux de réhabilitation de réseaux AEP</li> <li>• Substitution des prélèvements en eau de surface ou en nappe alluviale</li> <li>• Actions de maîtrise de la demande en eau et d'économies d'eau tous usages</li> <li>• Aménagements sur les canaux d'irrigation du haut bassin pour réduire les prélèvements au niveau des besoins effectifs</li> <li>• Travaux d'amélioration du rendement des équipements des 3 ASA de la moyenne vallée</li> <li>• Promotion des techniques d'irrigation économes</li> <li>• Élaboration de règlements d'eau en période normale et en situation de crise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude d'optimisation de la gestion des canaux d'irrigation de la haute vallée</li> <li>• Etude de modernisation des équipements des 3ASA de la moyenne vallée</li> <li>• Schéma départemental de gestion durable des ressources en eau du Gard</li> <li>• Etude Volumes prélevables</li> </ul>	
<p><b>B 3.1.5</b></p> <p><b>Optimiser la gestion du barrage de Sénéchas</b> en faveur du soutien d'étiage en conservant la capacité d'écrêtement des crues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<p>Selon résultats étude CG 30, à venir après résultats étude volumes prélevables</p>	
<p><b>B 3.1.6</b></p> <p><b>Préserver l'équilibre quantitatif de la nappe alluviale</b>, en priorité sur la moyenne vallée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance du niveau piézométrique de la nappe</li> <li>• Analyse du rôle des seuils ?</li> <li>• Définition du volume maximum prélevable et des actions permettant le respect de ce volume</li> </ul>	<p>□ Voir résultats étude Volumes prélevables</p>	<p>Moyenne vallée, en priorité secteur de St Ambroix</p>
<p><b>B 3.1.7</b></p> <p>Réserver les eaux souterraines à l'usage AEP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de l'évolution et des possibilités de substitution totale ou partielle du prélèvement du GIE Salindres</li> </ul>		

OBJECTIFS	Types d'actions	Mode d'identification	Priorisation
<b>B 3.2 - ENJEU : Sécurisation quantitative de l'usage AEP</b>			
<b>B 3.2.1</b> <b>Diversifier les ressources utilisées pour l'AEP</b> pour sécuriser les systèmes d'approvisionnement et privilégier les interconnexions entre réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Substitution des prélèvements en eau de surface ou en nappe alluviale par de nouvelles ressources peu ou pas en lien avec le cours d'eau</li> <li>• Création d'interconnexions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma départemental de gestion durable des ressources en eau du Gard</li> <li>• Etude Volumes prélevables</li> </ul>	Haute et moyenne vallées
<b>B 3.2.2</b> <b>Maîtriser la demande en eau,</b> notamment en améliorant les performances des équipements et en promouvant les économies d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de réseaux AEP intégrant des diagnostics des usages publics</li> <li>• Travaux de réhabilitation des réseaux AEP</li> <li>• Actions d'amélioration du suivi et actions de réduction des consommations pour les usages publics (notamment gestion raisonnée des espaces verts des collectivités)</li> <li>• Actions de sensibilisation aux économies d'eau : élus et techniciens des collectivités, abonnés, scolaires, gros consommateurs, gestionnaires des campings</li> </ul>	Retours d'expériences (appel à projets régional LR)	Choisir quelques collectivités pilotes volontaires pour mettre en place une politique d'économies d'eau